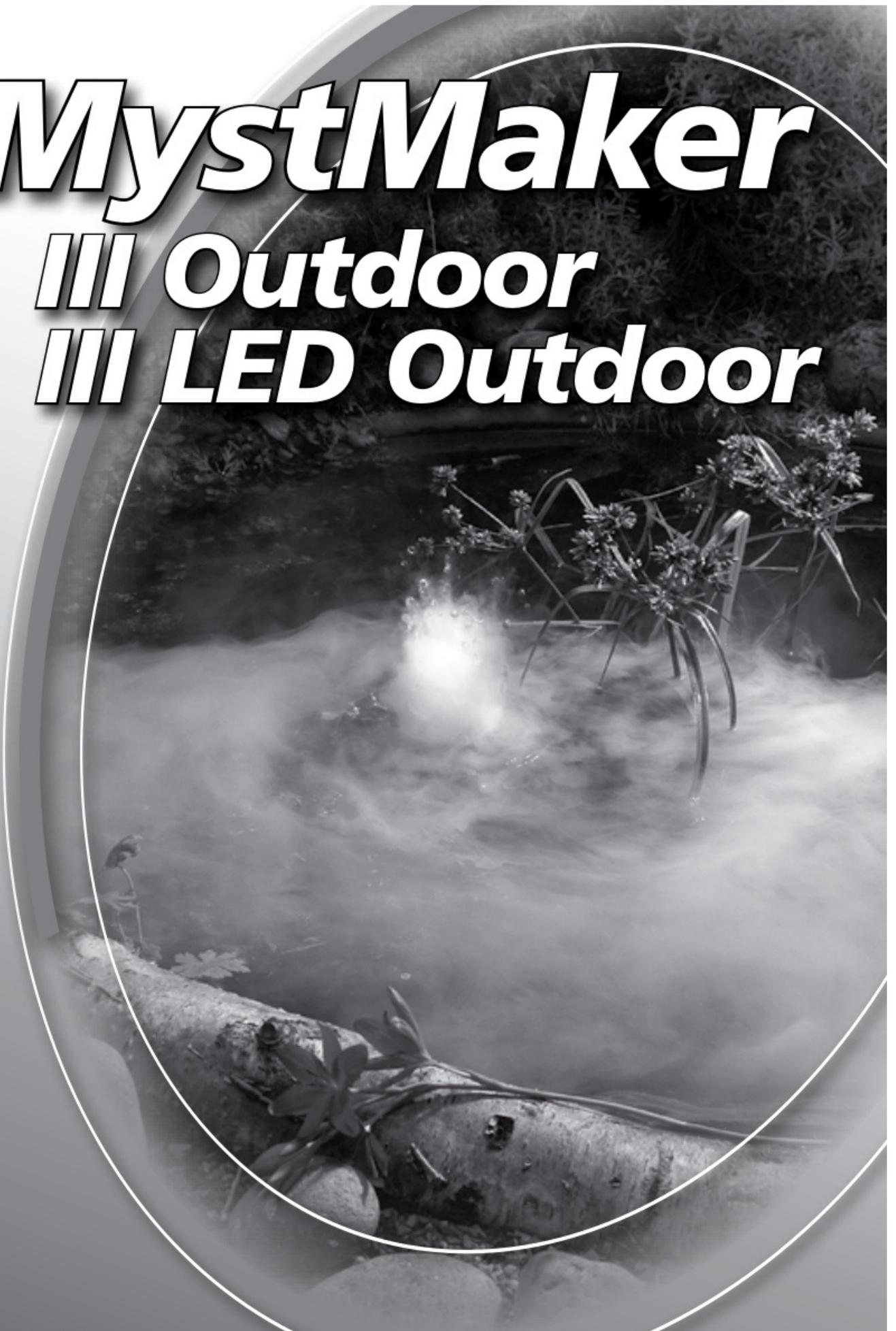


MystMaker

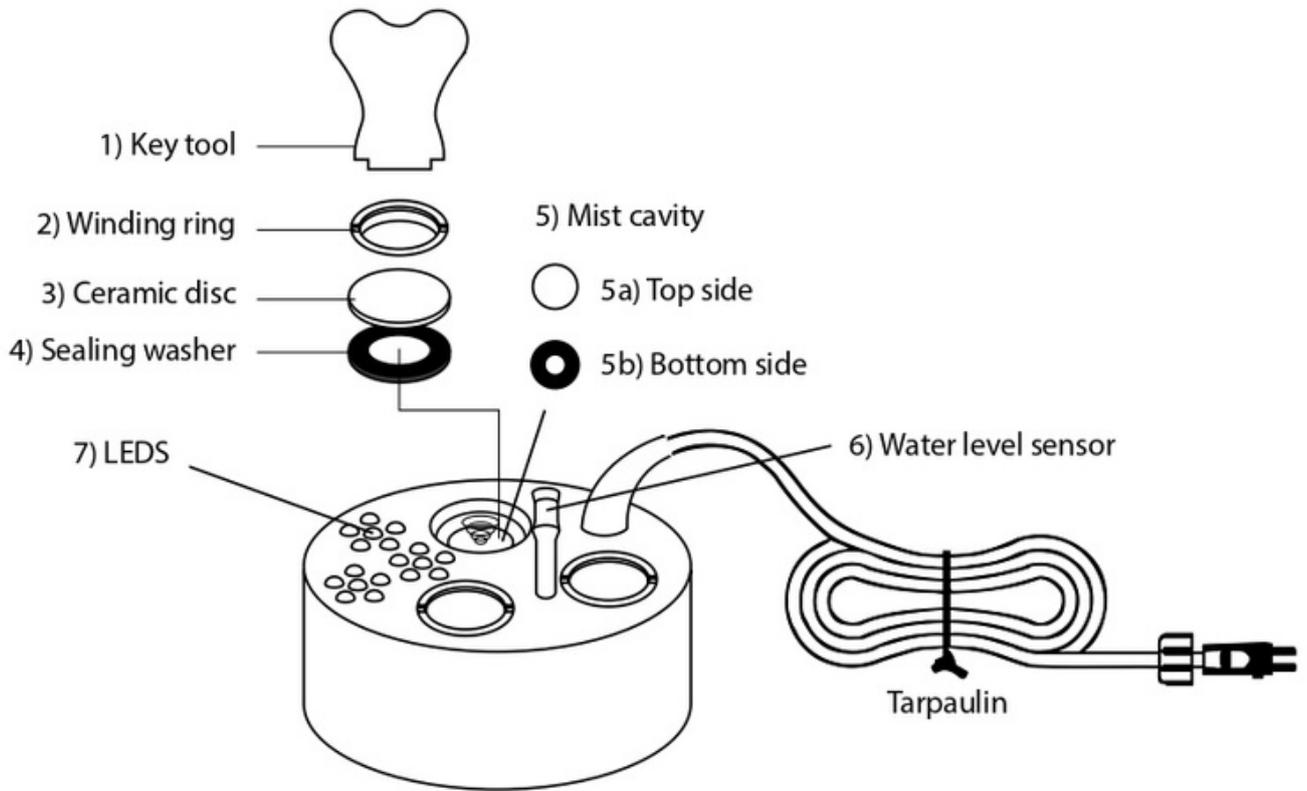
III Outdoor

III LED Outdoor

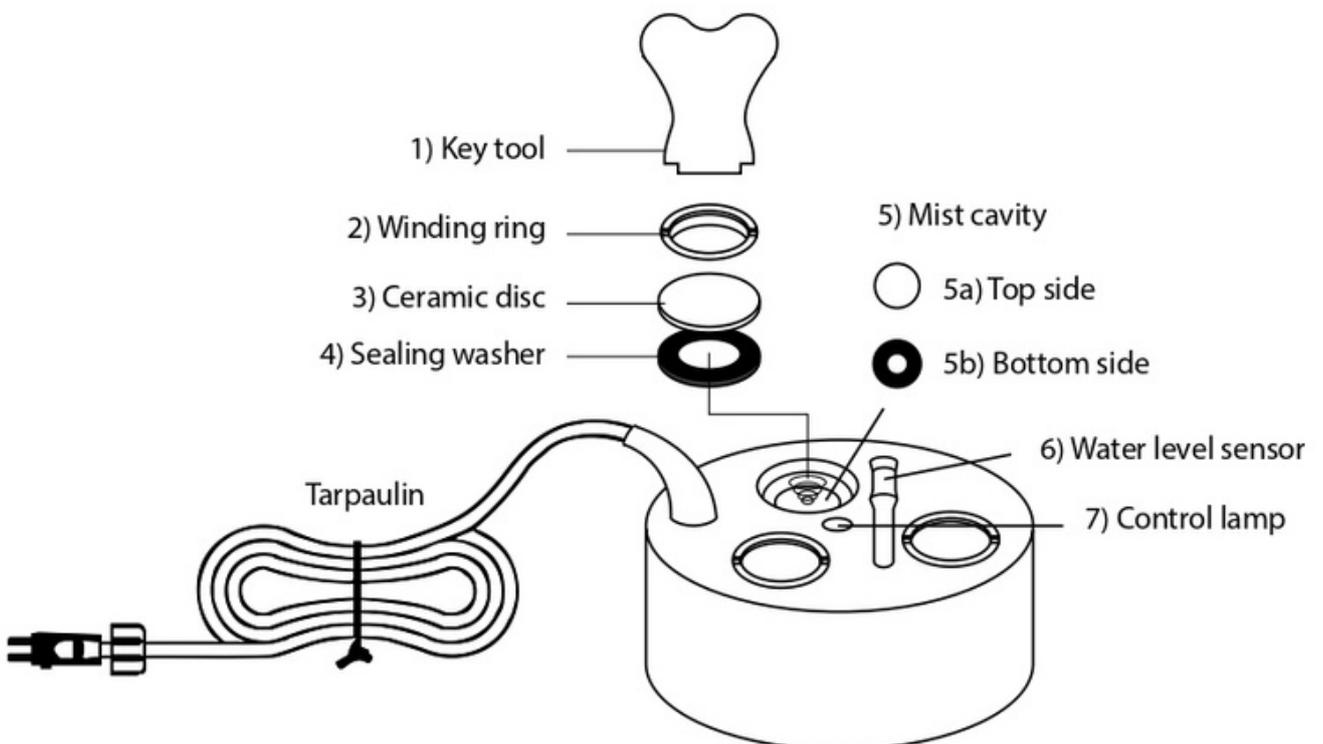




Mystmaker III-LED Outdoor



Mystmaker III Outdoor



F Mode d'emploi pour MystMaker III



Le MystMaker III est un appareil qui vaporise de l'eau par technique ultrason et produit ainsi un véritable brouillard d'eau ainsi que de l'humidité dans l'air. Le MystMaker III peut être aussi bien employé à l'intérieur qu'à l'extérieur et peut y être utilisé de différentes manières, comme par exemple pour créer un effet d'ambiance dans des plans d'eau de jardin, une fontaine, pour humidifier de la terre ou des décors floraux ou tout simplement pour disposer d'un air agréable dans un local. A l'aide de l'anneau flottant fourni à la livraison, le vaporisateur peut être également utilisé à la surface de l'eau.

Données techniques	Mystmaker III Outdoor	Mystmaker III-LED Outdoor
N° d'article UE	1387090	1387036
Transfo	230 VAC 24 VAC	230 VAC 24 VAC
Tension nominale	230 VAC / 50 Hz	230 VAC / 50 Hz
Puissance nominale	95 W	95 W
Longueur de câble	10 m	10 m
Production de brouillard	environ 1300 ml/h	environ 1240 ml/h
Profondeur d'immersion minimale	60 - 80 mm	60 - 80 mm
Température de l'eau	5 - 40 °C	5 - 40 °C
Membrane (disque)	Ø 20 mm	Ø 20 mm
Volume de livraison	3 disques de céramique Ø 20 mm, flotteur, transformateur de sécurité 24 VAC, clé spéciale	
LEDS	-	3x 5



Prescriptions de sécurité

- L'alimentation en courant doit correspondre aux spécifications du produit. L'appareil doit fonctionner via un commutateur de protection de courant de défaut (commutateur FI) avec un courant de défaut nominal ≤ 30 mA. Informez-vous s'il y a lieu, sur place, auprès de votre organisme fournisseur de courant, sur les conditions de raccordement.
- Le Mystmaker III ne doit être utilisé qu'exclusivement avec le transformateur de sécurité fourni à la livraison.
- Faites attention à ce que les raccordements de l'appareil (fiche, prise de courant) restent toujours secs.
- Coupez toujours le courant avant de toucher ou de déplacer le MystMaker III hors de l'eau.
- N'introduisez aucune partie du corps, comme par exemple des doigts, dans le jet d'eau du MystMaker III et positionnez l'appareil de telle sorte qu'aucun animal ne puisse venir en contact avec lui.
- Faites attention à ce qu'aucun objet sensible à l'eau ne se trouve dans une zone de 30 cm autour du MystMaker III.
- Retirez la fiche de contact de la prise de courant si vous n'utilisez pas le MystMaker III pendant une longue période.
- N'utilisez jamais le câble pour porter le MystMaker III et ne retirez jamais le câble hors de l'eau.
- L'appareil n'est pas destiné à être utilisé par des personnes (y compris des enfants) aux facultés physiques, sensorielles ou psychiques restreintes ou ne possédant pas suffisamment d'expérience et de connaissances, à moins que ces personnes soient surveillées par des tiers responsables de leur sécurité ou qu'elles aient reçu des instructions quant à la façon d'utiliser l'appareil. Les enfants doivent être surveillés afin d'éviter qu'ils ne jouent avec l'appareil.
- Il n'est pas possible d'échanger le câble d'alimentation secteur. Si le câble est endommagé, l'appareil n'est plus utilisable et vous devez en changer.



Mise en service

- Placez le MystMaker III dans votre fontaine intérieure ou dans votre bac à eau de telle manière qu'il soit recouvert par l'eau.
- Connectez le transfo fourni à la livraison à l'alimentation du MystMaker III et à une prise de courant de réseau appropriée.
- L'appareil est en service lorsque la lampe témoin du MystMaker III est allumée ; il produit alors du brouillard d'eau. Si le niveau d'eau tombe en dessous du niveau minimal du détecteur de contrôle de niveau d'eau, le MystMaker III s'arrête automatiquement.
- Les disques de céramique (membrane) ont une durée de vie limitée et doivent être remplacés après environ 3000 heures de fonctionnement. Il faut alors procéder à leur échange si aucun brouillard n'est plus produit même lorsque la lampe témoin est allumée.



Echange de la membrane

Les disques de céramique (membrane) sont des pièces d'usure. Si l'effet de brouillard faiblit ou n'est plus produit, il faut changer les disques de céramique. Vous pouvez vous procurer ceux-ci comme pièces de rechange (kit de 3 pièces auprès de votre commerçant spécialisé Ubbink (numéro d'article 1387095).

- Utilisez la clé spéciale (1) fournie à la livraison pour procéder à l'échange.
- Retirez la prise de l'appareil de la prise de courant et sortez le MystMaker III de l'eau.
- Avec de l'eau vinaigrée, éliminez les dépôts calcaires se trouvant éventuellement dans la zone autour des disques de céramique (membrane).
- Avant de passer au dévissage, faites attention à ce que l'appareil soit absolument sec.
- Dévissez, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, les bagues filetées (2) à l'aide de la clé spéciale (1).
- Retirez maintenant prudemment les disques de céramique.
- Les disques de céramique sont très sensibles. C'est pourquoi il faut procéder avec prudence pour positionner les nouveaux disques de céramique dans le bon emplacement, c'est à dire sur la surface marquée d'un cercle (5b), à l'intérieur du MystMaker I. Faites attention également à ce que les joints de caoutchouc (4) soient correctement insérés et ne soit pas endommagés.
- Revissez alors doucement les bagues filetées (2) dans le sens des aiguilles d'une montre et remettez en service le MystMaker III.

Diodes LED

Pour nettoyer les diodes LED, utilisez uniquement de l'eau claire et un chiffon doux. Veillez à ce que le verre des diodes LED ne soit pas rayé ou endommagé. Il est impossible de remplacer les diodes LED. Si une ou plusieurs diodes LED sont défectueuses, l'appareil doit être complètement remplacé.

2

Garantie

Dès la date d'achat, vous bénéficiez sur ce produit d'une garantie de 2 ans contre les défauts de matériel et les défauts de fabrication pouvant être prouvés. Pour faire jouer la garantie, vous devez présenter le document d'achat original comme preuve d'achat. Sont exclues de la garantie toutes les réclamations reposant sur l'inobservation des prescriptions de sécurité, une erreur de montage et d'utilisation, un manque d'entretien, l'action du gel, des tentatives de réparation non appropriées, un recours à la force, une intervention étrangère, une surcharge, des dommages mécaniques ou l'influence d'un corps étranger. Sont également exclus de la garantie toutes les réclamations concernant des dégâts partiels et / ou problèmes dont les raisons sont dues à l'usure (par exemple la membrane) ou des dommages sur les plantes et les animaux.



Protection de l'environnement

Les appareils électriques ne doivent pas être jetés à la poubelle. Veuillez remettre votre appareil usagé à votre point de collecte local. Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à votre revendeur ou à l'entreprise de recyclage.